

Les flashes-infos de la PSC



Prévoyance obligatoire Une proposition de loi sénatoriale déposée

La couverture en prévoyance obligatoire des agents publics vient de faire l'objet d'une **proposition de loi déposée par la sénatrice Isabelle Florennes**.

Ce texte vise à transposer dans la loi les dispositions de l'**Accord National Collectif signé le 11 juillet 2023** entre les employeurs territoriaux et les syndicats de la fonction publique territoriale sur la protection sociale complémentaire au sein de la fonction publique territoriale.

Cet accord faisait suite à la réforme de la PSC de 2021. Il visait notamment à garantir une participation minimale des employeurs publics territoriaux à hauteur de 50 % du montant de la cotisation en prévoyance de leurs agents dans le cadre de contrats de prévoyance collectifs à adhésion obligatoire.

Au nom du principe de libre administration des collectivités, en l'absence de transposition législative de l'Accord, les employeurs territoriaux étaient libres de mettre en oeuvre ou non ce dispositif de Prévoyance obligatoire.

La transposition législative de l'Accord est donc désormais engagée avec le soutien du Ministre de la Fonction Publique, Laurent Marcangeli.

Nous ne manquerons pas de vous informer du suivi législatif de ce texte.



CDG06

33 avenue Henri Lantelme, 06700, Saint Laurent du Var

Cet email a été envoyé à {{contact.EMAIL}}
Vous l'avez reçu car vous êtes inscrit à notre newsletter.

[Afficher dans le navigateur](#) | [Se désinscrire](#)

